



Maslacq



Octobre 2014

Maslacq Infos

Avant Projet de restaurant scolaire



Conseil Municipal

- Restaurant scolaire
- Jeux enfants
- Nouveaux référents
- Exonération Taxe Aménagement
- Transferts de pouvoirs



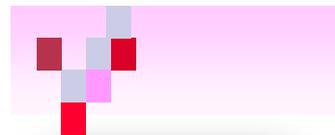
Arrêt sur images

- La marche des copains de Maxime
- Des Fêtes réussies
- Reprise de la boule maslacquoise
- 8^o tournoi de pelote
- Bonne saison de l'ESP
- Arremundis à la bibliothèque



Ça nous concerne

- CCLO aide à la téléassistance
- Toray en production
- Les batteries du futur
- L'ambrosie
- Centenaire 14/18



Le mot du Maire



Décisions du Conseil

Page Titres

- 3 Transfert des pouvoirs de police Développement éclairage
- 4 Référents ErDF et défense
- 5 Transfert obligatoire des PLU Liquidation jugement
- 6 Association des Maires de France
- 7 Concessions cimetièrre
- 8 Prix restaurant scolaire Matériel épicerie
- 9 Asso les copains de Maxime Convention d'urbanisme Correspondant gendarmerie
- 10 Projet restaurant scolaire
- 11 Rythmes scolaires
- 12 Délégations au Maire Abris de jardin
- 13 Jeux école Rampe entrée Mairie

Dossier :

- 14 Dossier maslacq.fr répond à vos questions

Arrêt sur images

- 16 Manifestations organisées par les associations ou la commune

Ça nous concetne

- 20 Décisions, réalisations, conseils concernant nos concitoyens

Agenda

- 28 Bloc notes des manifestations 2014/15

Sommaire

Maslacq Infos

Directeur de la publication :

le Maire de Maslacq

05 59 67 60 79

05 59 67 31 82

www.maslacq.fr

mairie@maslacq.fr



L'été joue les prolongations, mais les activités ont bien repris, les dossiers ne manquent pas !

Comme vous pourrez le constater dans ce bulletin, les associations du village ont fait leur rentrée et établi le calendrier des activités de l'année. Deux nouvelles associations ont été créées, nous leur souhaitons la bienvenue. Le Conseil Municipal et moi-même apprécions la variété des actions et animations qu'elles proposent. Nous tenons à remercier tous les responsables et leurs équipes pour leur investissement au service de leurs adhérents et nous souhaitons un bel épanouissement à chacun.

Le Conseil Municipal poursuit son travail en collaboration de plus en plus étroite avec la CCLO, (Communauté de Communes Lacq Orthez), depuis le premier janvier 2014.

Sur une proposition judicieuse de l'architecte, le parking et la nouvelle entrée de l'école seront réalisés de façon à ne pas isoler le restaurant scolaire des autres bâtiments, facilitant ainsi la surveillance des enfants dans la cour, pendant les récréations et activités périscolaires. Ces deux chantiers sont donc liés l'un à l'autre.

Une importante extension d'éclairage public a été déposée auprès des services compétents, afin de desservir les quartiers non encore équipés. Devant le coût des travaux, nos interlocuteurs nous ont demandé des priorités. Nous avons maintenu le projet dans son intégralité dans l'espoir qu'il ne sera pas réduit à leur gré. Quant à l'éclairage public existant, sa campagne de rénovation se poursuit : Le remplacement par des lampes plus économes permet petit à petit une mise en sécurité et des économies.

La sécurité routière est toujours à l'ordre du jour et nous attendons le bilan des mesures de vitesse et de fréquentation de nos départementales pour prendre des mesures adaptées.

Des changements interviendront prochainement pour la collecte des ordures ménagères afin d'harmoniser ce service à l'ensemble du territoire. La collecte du verre ne se fera plus dans les caissettes mais par containers répartis sur plusieurs points de la commune. La CCLO fera une information directe à ce sujet.

Dernier plat de consistance au menu de notre intercommunalité : encore et toujours l'élargissement de la CCLO aux Communautés de communes de Salies Sauveterre et Navarrenx. Hors-mis le Maire de Salies, aucun autre élu n'est favorable à ce nouvel élargissement. Le 31 octobre Monsieur le Préfet vient à la CCLO, expliquer sa volonté de ne pas avoir dans son département d'intercommunalités de moins de 20 000 habitants comme l'exige la réforme territoriale. De notre côté, le seuil est largement dépassé et nous considérons que le périmètre géographique déjà très vaste depuis l'adhésion d'Orthez, deviendrait difficilement gérable. Entre notre souhait et la volonté du Préfet, il nous reste à choisir la solutions comportant le moins de conséquences négatives sachant bien qu'il ne peut nous imposer la fusion, mais peut nous pénaliser dans les dotations financières en cas de refus.

Soyez assurés que même dans ce contexte d'économies et de rareté d'attributions, nous cherchons ensemble à maintenir un service aux populations le plus satisfaisant possible.

Je vous souhaite pour terminer une bonne fin d'année à tous.

Georges TROUILHÉT
Maire de Maslacq



Transfert des pouvoirs de police spéciale de voirie et de stationnement à la CCLO (séance du 19/06/2014)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ajoute la police spéciale de la circulation et du stationnement à la liste des transferts automatiques en l'absence d'opposition.

✓ La police spéciale transférée

Lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (c'est le cas de la CC Lacq-Orthez) est compétent en matière de voirie, les Maires des Communes membres transfèrent à son Président leurs pouvoirs de police de circulation et de stationnement :

- sur les nationales, les départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération ,
- sur les voies communales et intercommunales à l'extérieur de l'agglomération.

A la suite du transfert, le Président exerce alors l'ensemble des prérogatives attribuées au Maire en la matière .

✓ Les conditions du transfert :

La police de la circulation et du stationnement est transférée au Président le **1^{er} janvier 2015**.

Pendant cette période transitoire, le Maire peut notifier au président de l'EPCI son opposition au transfert avant le 1^{er} juillet 2014.

Si un ou plusieurs Maires des communes concernées se sont opposés au transfert de la police spéciale de la circulation et du stationnement , le Président de l'EPCI peut renoncer à ce que le pouvoir de police lui soit transféré de plein droit. Cette renonciation doit être notifiée à chacun des Maires des communes membres avant le 1^{er} janvier 2015.

Les conseillers sont d'accord pour dire que la police de circulation gagne à être le plus proche possible du terrain. En conséquence Le Conseil se prononce pour la conservation de ces pouvoirs au niveau communal.

Développement de l'éclairage public

(séance du 19/06/2014)

Il est rappelé au Conseil Municipal que certains quartiers de la commune ne sont toujours pas desservis en éclairage public et notamment

- le quartier de Guichette,
- le quartier de Fauras
- la route départementale 275 dite route d'Argagnon de la parcelle AC 107 à la parcelle ZB 5.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la demande à faire auprès de la CCLO pour les extensions de notre réseau d'éclairage public.



Vote : Unanimité



Référents Electricité réseau De France

(1 délégué + 1 suppléant)

(Séance du 19/06/2014)

La municipalité nomme deux référents ErDF.

En cas de crise, ils sont les liens directs et seuls autorisés entre la Mairie et ErDF

- ◆ Pour un constat rapide de l'état des lieux
- ◆ Pour des recommandations et de la prévention
- ◆ Pour éviter les dangers surajoutés

Ils sont informés de l'importance des risques encourus par une alerte d'ErDF, dès lors ils interviennent auprès des malades à hauts risques afin qu'ils soient accueillis dans un lieu de vie adapté et alimenté en électricité.

*Georges Trouilhet et
Julien Escos sont désignés à
l'unanimité*

Pendant la tempête

Ils participent à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux de la Commune par les informations qu'ils reçoivent des administrés et leur propre vision du terrain.

- ◇ Ils invitent les habitants à ne pas saturer les centres d'appels dépannages et ils recueillent auprès d'eux les informations sur les dégâts causés au réseau
- ◇ Ils organisent l'accompagnement des équipes d'intervention pour accéder et faciliter les dépannages
- ◇ Ils diffusent les recommandations d'ErDF auprès des habitants
- ◇ Ils les informent des mesures de sécurité à prendre (notamment d'éviter de toucher les lignes électriques à terre).

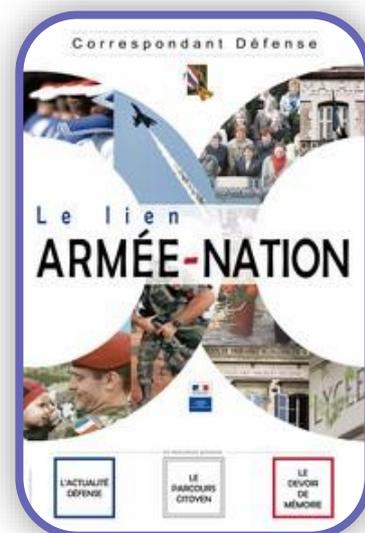
Correspondant défense

(Séance du 19/06/2014)

Placé auprès du Maire, il a un rôle informatif et relationnel entre les différents services de la défense, les citoyens et la Commune.

- ◆ Il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire.
- ◆ Il est le garant de la bonne exécution des opérations de recensement militaire, de l'information sur la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.).
- ◆ Il informe les administrés sur la réserve, la préparation militaire et sur les actions de recrutement des armées.

Christelle Farcher est désignée à l'unanimité





Transfert obligatoire des Plans Locaux d'Urbanisme aux Intercommunalités

(Séance du 19-06-2014)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune permet de déterminer les zones constructibles, boisées, ou à urbaniser.

Notre PLU arrêté le 18 février 2011 a été le fruit d'un travail issu d'échanges avec la population, les services compétents de l'État, du département et nos partenaires institutionnels.

Le projet de Loi « Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » prévoit le transfert automatique des PLU des Communes aux Intercommunalités.

Une information a été donnée aux administrateurs de la CCLacq-Orthez sur cette évolution :

- ◆ Nécessité de moduler l'espace sur des ensembles plus vastes que les communes
- ◆ Faute d'un service d'urbanisme très pointu, la gestion d'un PLU deviendra impossible pour les Communes.

Maslacq, grâce au PLU conquis de haute lutte face aux services de l'État est bien loti par rapport aux communes de même importance, en surfaces constructibles.

Si nous n'approuvons pas le transfert de compétence, nous serons pénalisés et nos surfaces constructibles seront réduites.



L'urbanisme est une compétence historique et fondamentale des Communes, cette démarche devrait être volontaire.

- ◆ Considérant que le transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) aux Communautés de Communes, a été adoptée en 1^o lecture par l'Assemblée Nationale,
- ◆ Considérant que ce dispositif oblige les Communes à renoncer à la gestion du Plan Local d'Urbanisme avec lequel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés,
- ◆ Considérant que le transfert de cette compétence vide de sa substance l'intérêt communal

Le Conseil Municipal comprend la nécessité de mettre de la cohérence sur un territoire plus vaste mais craint la distance créée entre terrain et décideur. Il souhaite avant de donner son aval être mieux informé sur le pouvoir qui restera aux communes dans ce contexte et décide de se prononcer après avoir obtenu des informations complémentaires, à l'issue de la réunion d'information des Maires .

Vote : Unanimité

Réassortiment de médailles de Maslacq (séance du 19/08/2014)

Lors de chaque mariage sur la commune, une médaille de Maslacq est remise aux époux.

La société PICHARD-BALME qui avait fourni ces médailles en 1995, possède toujours le moule nécessaire à la réalisation de nouvelles médailles.

Un devis a été demandé pour 25 médailles en réassort

Le montant du devis est de 812.70 €.

Le Conseil décide d'effectuer cet achat.



Vote : Unanimité

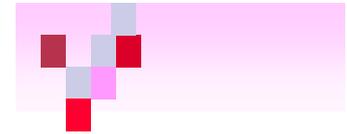


Liquidation du jugement : affaire Balance (séance du 11/09/2014)

Suite au jugement par le TGI en date du 29 Janvier 2014, la commune a été condamnée au versement de 2500 € en règlement du contentieux.

Le Conseil vote les opérations comptables nécessaires pour le versement.

Vote : Unanimité



Motion de Soutien à l'Association des Maires de France

(Séance du 17/07/2014)

L'Association des Maires de France s'inquiète de ce que les Collectivités Locales, et en premier lieu les Communes et leurs Intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

L'AMF, association pluraliste de 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire rééquilibrage des comptes publics; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations qui aura de graves conséquences pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. En effet, la multiplicité des contraintes qui limitent nos leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale) conduira inéluctablement à des arbitrages douloureux au détriment de l'investissement et des services publics locaux. Pourtant, les élus locaux recherchent en permanence la façon la plus efficace de faciliter la vie quotidienne des habitants et de mettre en œuvre les services publics indispensables.

Aussi, nos concitoyens doivent aujourd'hui savoir que cette baisse massive et brutale de nos dotations aura inéluctablement une double conséquence :

- ♦ sur la qualité des services essentiels rendus à la population,
- ♦ sur l'investissement local, assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

Face à l'importance de ces enjeux, qui restent encore très méconnus dans l'opinion publique, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action collective forte pour alerter solennellement les Pouvoirs Publics sur l'impact des mesures annoncées.

Pour cela, nous devons nous mobiliser, ensemble, afin de demander le réexamen du dispositif envisagé et la réunion, en urgence, d'une véritable instance nationale de dialogue et de négociation entre l'État et les représentants des Collectivités Locales en vue de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets de nos collectivités.

L'Etat ne peut en effet diminuer d'un côté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

C'est pourquoi nous vous adressons une motion de soutien aux demandes portées par l'AMF, que vous pourrez soumettre à votre Conseil Municipal.

M. le Maire indique que les Communes qui se regroupent ne seront pas soumises à cette baisse de 30 %

Un échange s'instaure d'où il ressort :

- ✓ *Que l'AMF n'a pas d'appartenance politique*
- ✓ *Que l'Etat et Collectivités locales ont chacun leur rôle à jouer. Nous tenons le nôtre et nous devons alerter l'Etat sur les conséquences de la politique inconsidérée qui est menée vis-à-vis des Collectivités Locales. Il est important que l'État responsable de la situation, engage un dialogue pour l'améliorer.*
- ✓ *Les Français ont très largement admis la nécessité de réformer le découpage régional. En revanche, la Commune reste pour eux quelque chose d'important, le Maire est toujours considéré comme le magistrat le plus proche des administrés. C'est pour défendre cela que cette motion est faite.*
- ✓ *Si un jour nous sommes « étranglés », on ne pourra pas dire que nous n'avons pas alerté les autorités en temps utile.*

Vote : Unanimité



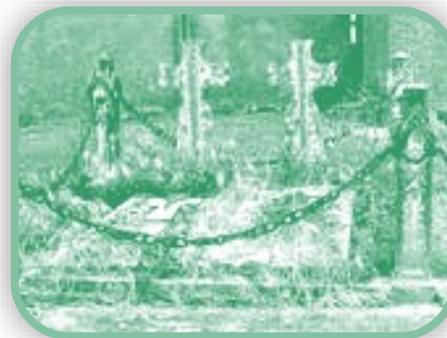
Rétrocession de concessions au cimetière

(séance du 17/07/2014)

Par délibération en date du 30 juillet 2009, le Conseil Municipal avait pris la décision de reprendre les concessions laissées en l'état d'abandon.

- ◆ La procédure réglementée par les articles du CGCT (L.2223-17 et suivants/R.2223-12 et R.2223-21) a été appliquée et permet au Conseil Municipal de reprendre les concessions dites abandonnées.
- ◆ Cette procédure nécessite toutefois une révision du règlement du cimetière qui sera proposée lors d'une prochaine réunion.
- ◆ L'apposition de plaquettes signalant le constat d'abandon a permis à quelques personnes de prendre la décision de rétrocéder à la commune les concessions dont elles étaient propriétaires.

Vote : Unanimité



Quatre concessions sont ainsi à reprendre :

- ◆ Concession 122 au nom de CAMBRAN
- ◆ Concession 126 au nom de LAHORE-THILET
- ◆ Concession 138-139 au nom de LACLUQUE
- ◆ Concession 183 au nom de GAUYAC.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces reprises. Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été adressé aux familles. Sans réponse de leur part au bout de 3 ans, nous pouvons disposer des concessions en toute légalité.

Embauche d'une aide Maternelle

(séance du 19/06/2014)

Les inscriptions en maternelle pour la rentrée 2014 étaient estimées à 32 enfants sur les trois sections. **Ce nombre très important nécessiterait l'embauche pour la durée de l'année scolaire d'une aide maternelle** afin de répartir les enfants entre quatre personnes.

- ◆ Pour cela, il serait souhaitable de procéder à l'embauche d'une aide maternelle en contrat d'Insertion (CUI-CAE)
- ◆ Les conditions de recrutement et montant de l'aide sont indiqués au Conseil Municipal

M. le Maire précise :

- Qu'actuellement il y a 32 élèves depuis la rentrée 2014 + plusieurs sont prévus début 2015
- Il faut une aide-maternelle pendant toute la journée.
- La grande section de maternelle (8 élèves) bascule vers la classe de CP.

Après avoir examiné les conditions d'emploi d'un Contrat d'Insertion Unique—Contrat d'Adaptation à l'Emploi, le Conseil Municipal se prononce pour cette embauche.

Vote : Unanimité





Restaurant scolaire, Prix des repas

année scolaire 2014/2015 (Séance du 17/07/2014)

Le 28 juin 2013, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas renouveler la convention que la Commune avait avec le Lycée Molière, du fait de l'introduction d'une clause nous demandant de participer aux investissements d'adaptation aux nouvelles normes, pouvant entraîner des charges conséquentes et de ce fait augmenter sensiblement le coût des repas. C'est ainsi que pour 2013/2014, une convention a été signée avec le restaurant municipal d'Orthez.

Suite à l'augmentation du prix du repas annoncée par le restaurant municipal d'Orthez (de 3.13 € à 3.29 €) se pose à nouveau le choix du fournisseur.

La Commission des Finances, lors de sa dernière séance, a étudié le dossier et propose de revenir vers le lycée Molière dont la nouvelle convention ne comporte plus les risques qui nous avait fait opter pour le restaurant Municipal et propose des repas à 3.10 €.



Le Conseil est invité à se prononcer sur ce choix.

Divers arguments sont échangés :

- Les parents se sont plaints de la qualité des repas de Molière mais aussi de ceux du restaurant municipal. Les enfants ont une préférence pour ceux de Molière.
- La Maison Familiale et Rurale de Mont ne pourrait assurer ce service car elle a atteint les limites de sa capacité.
- L'équilibre devrait meilleur du fait de l'intervention d'une diététicienne. De plus nous aurons notre mot à dire car nous serons invités aux réunions de concertation.
- Nous pourrions également changer de prestataire à la prochaine rentrée si nécessaire.

Les tarifs revus à la baisse et la participation d'une diététicienne sont des atouts positifs qui poussent le Conseil à choisir le Lycée Molière pour l'année scolaire à venir.

Vote : Unanimité

Matériel épicerie

(séance du 17/07/2014)

Pour faire suite à la délibération 2014/05/04 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté des travaux d'amélioration pour créer un endroit pour la confection de plats en restauration rapide, il est proposé au Conseil Municipal l'achat de divers matériels, (devis vus en commission des finances le 11 juillet).

Un échange intervient où sont évoqués

- ✓ Le fait que l'épicerie subit une baisse de son chiffre d'affaires lié à une réduction importante du nombre de pèlerins .
- ✓ Qu'il est difficile à une petite épicerie de ce type d'avoir une diversification suffisante des produits pour fidéliser une clientèle sans être dans une franchise.
- ✓ Que notre seule intervention possible consiste à la doter d'un matériel lui permettant une offre plus complète et que nous ne pourrions aller au-delà.
- ✓ Que son offre n'entre pas en concurrence directe avec le restaurant Maugouber qui n'est pas dans la même catégorie de restauration.

A l'issue de ce débat le Conseil Municipal propose l'acquisition du matériel suivant :

Four à pâtisserie (Métro)	1 290 €
Armoire froid négatif (Equip Resto)	1 125 €



Vote : Unanimité



Convention autorisations d'Urbanisme

(Séance du 17/07/2014)



La commune a adhéré par délibération du 25 septembre 2008 au Syndicat Mixte du Pays de Lacq pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Depuis, le SMPL a fusionné avec la Communauté de Communes de Lacq, puis celle de Lacq-Orthez.

Une convention est présentée au Conseil Municipal pour définir les modalités de travail en commun entre le Maire et la CCLacq-Orthez, il lui est demandé de l'approuver et d'autoriser le Maire à la signer.

Vote : Unanimité

Correspondant gendarmerie (séance du 11/10/2014)

La gendarmerie départementale porte à notre connaissance deux dispositifs qu'elle met en place :

◆ Participation citoyenne

La commune est invitée à désigner un référent destiné à échanger avec l'unité de gendarmerie de notre territoire, dans l'objectif essentiel de lutter contre la hausse de l'insécurité et des cambriolages constatée dans notre département.

Christelle Farcher est désignée à l'unanimité



◆ Alerte SMS gendarmerie 64

Le groupement de gendarmerie départementale propose un nouveau service d'information en temps réel prévenant des diverses interpellations et des opérations sur notre territoire.

Le Maire va faire connaître le téléphone portable réceptionnant ces messages d'alerte.



Association « Les copains de Maxime »

(séance du 19/08/2014)

Une association vient de se créer afin de soutenir et venir en aide à un jeune Maslacquais atteint d'une grave maladie. Cette association nous a fait parvenir un courrier ainsi que ses statuts.

Un large débat s'instaure sur

- ✓ La nature de l'aide que la commune peut apporter à une association dont le but est privé
- ✓ Le rôle éventuel du CCAS dont le Budget alimenté par la commune est très limité
- ✓ Les besoins dont l'association fait mention
- ✓ Le dynamisme dont font preuve les responsables
- ✓ Le positionnement de l'association par rapport aux interventions de la CC Lacq Orthez

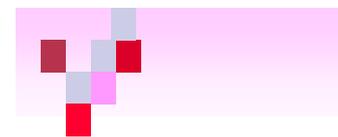
Le Conseil considère que, pour répondre à l'urgence de la situation, la Municipalité peut :

- ✓ Mettre à disposition la salle socioculturelle gratuitement pour les manifestations qui répondent aux conditions d'utilisation de cet équipement
- ✓ Faciliter la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de Lacq

Dans un deuxième temps,

- ✓ Inviter l'association une fois inscrite, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la commune selon les règles habituelles
- ✓ Réfléchir avec ses membres à la meilleure façon d'impliquer le CCAS (sachant que les aides financières locales seront forcément très limitées par rapport aux besoins).

Vote : Unanimité



Restaurant scolaire (Séances du 17/07/2014, 19/08/2014, 11/09/2014)



Choix de l'architecte

Le Conseil est appelé à statuer sur le montant des honoraires de l'architecte, qui sera choisi, dans le cadre des procédures adaptées.

Pour cela, cinq architectes ont été contactés, quatre sont venus sur place voir l'emplacement du futur chantier, et deux ont répondu.

La Commission des Finances réunie le 11 juillet courant a examiné les propositions :

- ◆ GAUCHÉ-MURU-DUPACQ
- ◆ LAUROUA- BONNAVENTURE

Elle propose au Conseil Municipal de retenir le dossier LAUROUA-BONNAVENTURE pour diverses raisons :

- Présentation d'une esquisse qui permet d'apprécier le projet.
- Montant des honoraires plus avantageux
- Prévision globale du coût de construction inférieur.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter dans le détail les deux propositions a choisi le dossier LAUROUA-BONNAVENTURE

Vote : Unanimité

Avant projet sommaire

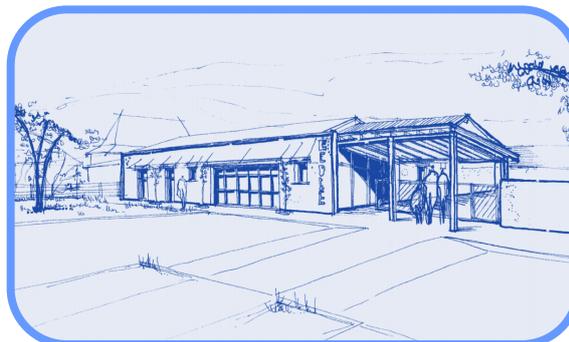
Quand le Conseil Municipal a décidé de créer le bâtiment, les crédits du parking de l'école étaient déjà affectés par la CCLO

- M. le Maire a demandé le report des travaux, qui lui a été refusé dans un premier temps
- L'architecte qui désire implanter la cantine dans un ensemble cohérent a demandé à ce qu'une nouvelle rencontre avec la CCLO ait lieu.
- La réunion a été très tendue et finalement les travaux sont stoppés jusqu'en juin 2015.

L'avant-projet a été monté dans la précipitation de façon à pouvoir déposer rapidement le permis de construire, (dans le but de tenter de terminer la construction pour la rentrée 2015) ce qui explique les erreurs relevées par certains conseillers.

L'Avant-Projet Définitif qui présentera le détail de l'aménagement intérieur, apportera les corrections nécessaires.

Au vu de ces explications, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, accepte l'avant-projet.



Vote : Unanimité

Organismes de contrôle (séance du 16/10/2014)

Afin de poursuivre et de finaliser le permis de construire de la cantine scolaire, il est nécessaire de procéder au choix des différents organismes chargés des contrôles du sol, de la sécurité du chantier et de la solidité des ouvrages.

Pour cela, nos architectes ont contacté plusieurs entreprises dont le détail a été communiqué au Conseil.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide de retenir les offres les moins onéreuses :

- | | |
|---|----------------|
| • Sondage du sol : Ingésol | 1 807,20 € TTC |
| • Contrôle technique : Socotec | 3 870,00 € TTC |
| • Sécurité Protection de la Santé : Dekra | 1 944,00 € TTC |

Vote : Unanimité



Intervenants rythmes scolaires

(Séances des 17/07/2014 et 11/09/2014)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité va avoir recours à des personnes chargées d'animer des :

- Ateliers musicaux
- Ateliers d'expression corporelle
- Ateliers d'activités manuelles
- Ateliers de danse

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué aux agents vacataires.

L'intervention sera précédée de la conclusion de contrats .



Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de fixer le montant des ateliers à :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| - Ateliers musicaux | 50.00 € heure/net x 20 heures |
| - Ateliers d'expression corporelle | 35.00 € heure/net x 20 heures |
| - Ateliers d'activités manuelles | 20.00 € heure/net x 18 heures |
| - Ateliers de danse | 25.00 € heure/net x 20 heures |
| - Genêts de Mesplède subvention | 1 000,00 € |

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au Budget de l'exercice. AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail proposés.

Vote : Unanimité



Délégation du Conseil Municipal au Maire

(Séance du 11/09/2014)

Comme le Code des Collectivités Locales lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire :

- ◆ La fixation des droits n'ayant pas un caractère fiscal (tarifs de voirie et de stationnement...)
- ◆ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés de travaux qui peuvent être passés sans formalités préalables du fait de leur montant (< 20000 €), lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- ◆ De passer les contrats d'assurance
- ◆ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière
- ◆ D'accepter les dons et legs
- ◆ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- ◆ D'exercer le droit de préemption
- ◆ D'intenter au nom de la commune des actions en justice
- ◆ De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

Il est précisé que le Maire devra rendre compte à chaque réunion obligatoire du Conseil Municipal, des opérations qu'il aura accomplies en exécution de ces délégations.

Vote : Unanimité

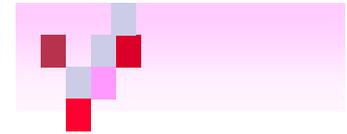


Reversement Taxe sur l'électricité (séance du 11/09/2014)

Le Syndicat Départemental d'Énergie propose de reverser 70% du montant de la Taxe sur l'électricité aux communes de moins de 2000 habitants.

Le Conseil Municipal DECIDE d'émettre un avis favorable à ce reversement pour Maslacq et de notifier cette délibération au comptable public

Vote : Unanimité



Abris de jardin : Exonération de Taxe d'Aménagement

(séance du 16/10/2014)



La mise en œuvre des dispositions de la loi concernant la Taxe d'aménagement s'est révélée problématique pour l'installation de petites surfaces non habitables comme les abris de jardin.

En effet, la taxation de ces installations avec la valeur forfaitaire maximum, lorsque la construction existante à laquelle ils se rattachent est supérieure à cent mètres carrés, a parfois occasionné une taxation supérieure à la valeur de l'abri de jardin lui-même.

Alertés par les élus locaux, les députés ont introduit en 2014 la possibilité pour les collectivités qui le souhaitent d'exonérer ce type de construction de la Taxe .

Le Conseil Municipal décide d'exonérer les abris de jardins de la Taxe d'aménagement.

(La décision sera applicable au 01/01/2015)

Vote : Unanimité



Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques

(Séance du 16/10/2014)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adhésion au Centre de Gestion de deux Syndicats :

- Le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents (Sauveterre)
- Le Syndicat Mixte de l'Uhabia (Bidart)

Vote : Unanimité



STATUTS DU SDEPA (Séance du 16/10/2014)

Le Comité Syndical du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, a approuvé la modification des statuts du SDEPA sur deux points.

Nouveaux champs d'intervention :

- ✓ Mise en place d'infrastructures de charge pour véhicules électriques,
- ✓ Création d'installations faisant appel aux énergies renouvelables (biogaz, cogénération,...),
- ✓ Conclusion de conventions intercommunales
- ✓ Coordination de groupements de commande en matière d'achat d'énergie
- ✓ Possibilité de constituer des centrales d'achat,
- ✓ Interventions dans le domaine des communications électroniques dans l'intérêt des communes...

Extension du périmètre géographique :

Intégration de la ville de Biarritz qui demeurerait la seule commune à ne pas adhérer au SDEPA

Le Conseil décide :

d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques

Vote : Unanimité



Ravalement de façades (séance du 16/10/2014)

Le Conseil Municipal, soucieux de préserver l'unité du village et en particulier du Centre Bourg, décide de soumettre les ravalements de façade à déclaration préalable.

Il préconise la remise à l'identique où l'application des mêmes coloris que ceux s'appliquant aux constructions neuves dans le Plan Local d'Urbanisme.



Vote : Unanimité



Devis jeux école (séance du 16/10/2014)

Le devis pour l'achat de structures de jeux extérieurs à installer à l'école publique dépasse 10 000 €. S'agissant d'un montant de dépense très lourd et sachant que le village manque de structure de ce type, la Commission des Finances suggère d'opter pour un jeu de 3 à 10 ans qui serait accessible de l'extérieur pendant les heures où l'école est fermée.

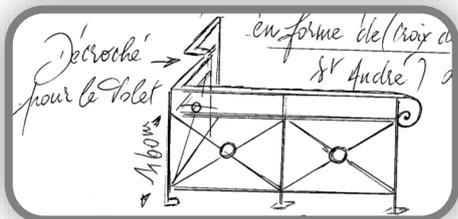
A l'intérieur du Conseil, les avis sont partagés. Éric DELACOCY et Christelle LARCHER porteurs du projet trouvent que cette solution le dénature et craignent que l'ouverture à tous n'amène des dégradations et comporte des risques pour les enfants de l'école. Ils disent à juste titre, qu'un projet ouvert aurait plus naturellement sa place au stade.

Il ressort des échanges :

- Que la commune compte tenu de l'évolution de ses ressources ne peut mener un projet au stade et un à l'école
- Qu'il y a une forte demande des familles à la fois à l'école et en dehors
- Qu'un système de SAS permettrait d'éviter des intrusions dans l'école elle-même
- Que la structure serait réservée à l'école pendant ses heures d'ouverture, l'équipe scolaire étant responsable de l'ouverture.
- Qu'un affichage indiquant les restrictions d'âge et l'utilisation sous la responsabilité des parents ou de l'équipe scolaire serait mis en place

Compte tenu des contraintes, le Conseil décide de la solution proposée par la commission des Finances qui bien que pas totalement satisfaisante lui paraît un compromis acceptable et précise que l'emplacement devra être choisi avec soin, et qu'il est souhaitable d'associer l'architecte du projet cantine à ce choix.

Vote : Unanimité



Rampe entrée Mairie (séance du 16/10/2014)

Le devis de l'entreprise Marladot pour 707.00 € HT est soumis au Conseil qui l'accepte et vote les crédits nécessaires.

De nombreuses personnes âgées ont failli chuter depuis l'installation de la rampe pour personne handicapée à l'entrée du secrétariat. Il serait donc nécessaire de poser une main courante afin d'éviter ces risques d'accident.

Vote : Unanimité



Le site communal de Maslacq a été conçu à la fois comme un vecteur d'information locale . A ce titre :

- Il met à votre disposition de l'information sur les services que vous y trouvez
- Il vous fournit chaque jour des actualités concernant le village et la zone de Lacq Orthez

Il a aussi été voulu comme un portail vous simplifiant l'accès à de nombreux sites d'intérêt public.

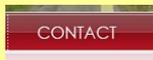
- Il est destiné à vous permettre de répondre simplement à de nombreuses questions que vous vous posez dans votre vie quotidienne.

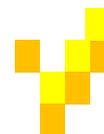
Vous n'avez probablement pas encore le réflexe maslacq.fr quand une question se pose à vous dans de nombreux domaines et c'est dommage, nous allons essayer de vous le prouver par des exemples.

Je voudrais savoir :

- Qui était Maire en 1977 ?
- Qui fait partie de la Commission Information Communication ?
- Ce qui s'est dit au dernier Conseil Municipal ...

Je consulte la rubrique
Conseil Municipal

QUESTION QUE JE ME POSE	OU SE TROUVE L'INFO DANS LES MENUS ?
• Je voudrais interroger la Municipalité ou lui faire une suggestion	Sur la page d'accueil, je clique sur contact 
• Mon fils a 16 ans, quelles sont les règles de la conduite accompagnée	SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Permis de conduire 
• Ma mère est âgée et aimerait qu'on lui porte ses repas à domicile	SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Action sociale/portage des repas 
• J'ai besoin d'un passeport où dois-je me rendre, quelles pièces fournir ?	SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Identité/Passeport 
• J'envisage de visiter St Pétersbourg ai-je besoin d'un visa ?	SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Identité/Passeport/Visa 
• Je recherche un livre et veux le réserver à la bibliothèque	SERVICES MUNICIPAUX/ Services/ Bibliothèque municipale/Pôle lecture 
• J'ai reçu une amende et désire la payer vite pour limiter son coût	SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Amendes télépaiement 
• Puis-je mettre des sacs en plastique dans ma caisse bleue ?	SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Déchets ordures/Tri sélectif 
• Je veux construire une maison, quelles étapes dois-je franchir, quelles taxes ?	SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Urbanisme/Construction/ 
• Je voudrais consulter le « Maslacq info » d'octobre dernier que j'ai égaré	SERVICES MUNICIPAUX/ Information/Maslacq Information 
• Je voudrais déclarer mes revenus par Internet	SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Revenus : Télédéclaration 
• Je pars en vacances, quels conseils pour réduire les risques de cambriolage ?	SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Votre sécurité/Votre domicile/cambriolage 
• Combien de temps dois-je garder mes factures d'électricité ?	VIVRE DANS LA COMMUNE Règles à respecter/Papiers à conserver/Logement 
• Il est 8h00 le dimanche matin, ai-je le droit de tondre ma pelouse ?	VIVRE DANS LA COMMUNE Règles à respecter/Bruit 



La rigidité de la trame fournie par le gestionnaire de notre site ne nous a pas permis d'avoir des menus aussi logiques que nous l'aurions souhaité. Cela vous oblige à quelques tâtonnements.

N'hésitez pas à vous promener dans les méandres du site, vous découvrirez sa grande richesse d'information.

QUESTION QUE JE ME POSE	OU SE TROUVE L'INFO DANS LES MENUS ?
<ul style="list-style-type: none"> Je suis en panne d'électricité où m'adresser d'urgence ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE Numéros utiles</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Je suis allergique, quels sont les pollens présents dans notre zone actuellement ? 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Qualité de l'air/Pollens</p> 
<ul style="list-style-type: none"> J'envisage d'acheter un chien de race Rotweiler, quelles seront mes obligations ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE Règles à respecter/Chiens dangereux</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Puis-je brûler dans mon jardin les branches que j'ai coupées ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE Règles à respecter/Feu</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Je suis obligé de me rendre au Mali, quelles sont les consignes de sécurité données par l'Etat français ? 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Conseils voyages</p> 
<ul style="list-style-type: none"> J'ai entendu parler de Mobilacq, comment ce système de transport fonctionne-t-il ? 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Transports locaux/ Transport à la demande</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Je voudrais arrêter de fumer et souhaite des conseils 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Votre santé</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Récemment au chômage, je voudrais avoir une idée de mes droits 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Emploi/Simulation allocation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il une collecte de déchets verts à domicile ? 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Déchets ordures/Déchets verts</p> 
<ul style="list-style-type: none"> J'ai consulté par Internet une information dont je doute, puis-je savoir si elle a été repérée comme de « l'intox » 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Votre sécurité/Sur Internet/Protection/page 2</p>
<ul style="list-style-type: none"> Je désire isoler ma maison, existe-t-il des aides locales ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE Aides locales/Habitat</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Ma cousine, en vacances cherche un distributeur de billets du Crédit Mutuel, y en a-t-il un à Orthez ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE Tourisme loisir et cultes/Distributeurs de billets</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Mon père âgé aurait besoin d'une aide à domicile 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Services/Action sociale/Soutien à domicile</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les manifestations culturelles en cours dans les Pyrénées Atlantiques ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE Tourisme loisir et cultes/Spectacles</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Puis-je bénéficier d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour inscrire mon fils au centre de loisirs ? 	<p>SERVICES MUNICIPAUX/ Démarches administratives/Aides de la CAF</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Ma belle sœur voudrait acheter à Maslacq, y a-t-il des maisons en vente ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE La commune/Vente location immobilier</p> 
<ul style="list-style-type: none"> Nouveau dans le village je cherche une activité, quelles associations existe-t-il ? 	<p>VIVRE DANS LA COMMUNE Associations</p> 



Juin : Trop chaud pour les truites

Dans le cadre des Fêtes patronales, les « Copains du bord » et le Comité des Fêtes ont organisé le traditionnel concours de pêche à la truite au lac de la plaine.

Une quarantaine de pêcheurs se sont inscrits, plusieurs kilos de truites ont été lâchées dans le lac soigneusement entretenu ... mais les truites ont boudé ! La température de l'eau du fait de la météo est montée au-dessus de 20 °C, entraînant une importante mortalité et le refus de tout appât durant les 2 heures du concours.

Sur l'ensemble des pêcheurs 1 enfant et 2 adultes ont pris chacun de 1 à 3 truites, tous les autres étaient bredouilles. Le Comité organisateur a été obligé de procéder à un tirage au sort pour départager les pêcheurs. Le classement final est donc le suivant :

♦ **Jeunes :**

- 1) Romain Da COSTA, 2) Christophe HORN .
- 3) Mathias RICHE, 4) Oyan PAGADOY, 5) Yonna GONCALVEZ.

♦ **Femmes :**

- 1) Marthe CAUMIA .

♦ **Hommes :**

- 1) Jean LAGOUARDILLE , 2) Robert GOODHEW , 3) Robert ALBALAD,
- 4) Henri PRÉBENDE, 5) Jean DEGIOANNI.



Juin : Des Fêtes réussies

Julien ESCOS, peut être légitimement fier du déroulement des Fêtes 2014.

Dès le 20 juin au soir, les sportifs ont pu assister à la victoire de l'équipe de France de football face à la Suisse sur écran géant.

La plus grande satisfaction a certainement été la soirée du samedi soir avec :

- ♦ Un repas qui fait le plein (175 convives)
- ♦ Un bal animé par l'orchestre Heptagone qui a attiré la foule.

Le 22 juin, après la messe et la cérémonie au monument aux morts, les enfants ont lâché des ballons. En début d'après-midi, le concours de pétanque a vu plus de 30 doublettes s'affronter.

Après la retraite aux flambeaux dans les rues, le feu d'artifice, tiré du stade municipal, a couronné de façon magistrale ces Fêtes 2014.





Juin : École publique



L'École publique a organisé sa Kermesse annuelle et sa fête qui précèdent traditionnellement les vacances d'été

Juin : AG de l'étoile sportive Pyrénéenne



Photo Blog de Biron (La République)

Le nouvel entraîneur entre les 2 co Présidents



Pour la saison prochaine, la création d'une section féminine chez les jeunes est actée.

Jean-Philippe TAUZIA a fait le bilan des 2 équipes vétérans : Côté résultats, bilan trop moyen mais par contre l'ambiance du groupe a été excellente et le challenge du Fair-play reçu au tournoi de Rion des Landes en juin vient récompenser les anciens.

Le Comité Directeur se trouve élargi par l'arrivée de sept nouveaux membres.

Le bureau a décidé de s'étoffer afin de trouver de nouvelles idées pour apporter de nouvelles entrées financières. Les finances, malgré l'augmentation des contributions des communes de Biron et de Maslacq, constituent de nouveau le point faible du club.

Lors son l'Assemblée Générale, l'Étoile Sportive Pyrénéenne, a affiché une bonne santé.

Elle comptait 151 licenciés, dont 53 enfants de moins de 13 ans.

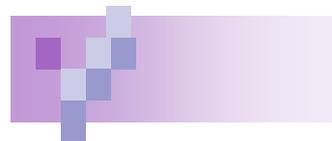
Le club des Co Présidents Benoit RAFFIER et Fabien BACQUÉ a globalement vécu une bonne saison.

Le secrétaire Hervé LATRUBESSE a fait un bilan positif. Dans toutes les catégories, les enfants ont été sérieux et appliqués faisant preuve d'une belle cohésion et d'un excellent esprit d'équipe. Il a également remercié les nombreux parents qui se sont investis cette saison dans des postes de dirigeants



Jean-Jacques MONTAGUT, l'entraîneur devient le second d'un entraîneur expérimenté, Sébastien LALANNE qui dirigeait cette saison la réserve de l'élan Béarnais en ligue.

Amateur du beau jeu Sébastien sait qu'il pourra travailler avec un groupe comprenant de bons éléments .



Juin : Finales de pelote

Les finales du 8^{ème} tournoi de pelote gomme pleine se sont déroulées au Trinquet de Maslacq. 135 équipes étaient engagées.

Les résultats sont les suivants

♦ **Féminines :**

Nathalie MORLAAS - Karine LARAMENDY ont battu Christelle DUGACHARD et Paqui LACAVE
45 à 36



Photo JC Vignasse

♦ **4^{ème} série Masculin :**

Benoît LALANNE - Alexandre MOUSQUÈS ont battu Fabien BACQUÉ - Patrick SARRABÈRE
5 à 37.

♦ **3^{ème} série Masculin :**

Alain MAILHARIN et Eric FLORENX ont battu Jean Christophe HAGET - Stéphan BONNAFOUX
45 à 32.

♦ **2^{ème} série Masculin :**

Sébastien GROS et Julien FOURNIER battent père et fils ALIOS (Michel et Rémy)
5 à 39.

♦ **Première série Masculin :**

Christophe VIGNAUT et Christophe VEYRACQ ont battu David PÉDARAZACQ et Patrick LHOMY
45 à 44.

♦ **Hors série Masculin :**

Les quatre finalistes 2013 se sont retrouvés cette année 2014 en finale et c'est la paire Christophe BARNETCHE et Olivier LABERDESQUE battus l'an passé qui prend sa revanche face à Valentin DUGUINE et Stéphane ARGUINDÉGUY
45 à 36

Juillet : Reprise de la « Boule maslacquaise »

La Boule Maslacquaise créée en 1982 est sortie d'une demi douzaine d'année de sommeil.

Un nouveau bureau a été élu :



Photo JC Vignasse

Président : Jean Bernard MARLAT, **Trésorier :** Alain RICHE, **Secrétaire :** Liliane LESPARRE,

Membres : Mario FERNANDEZ, Jean HERNANDEZ, Adélino MARTINS-MARQUES, Alphonse SERRANO, Frédéric ESQUER, Jean Claude VIGNASSE.

Les cartes d'adhérents sont en vente à la Petite Épicerie de Maslacq au tarif de 10 €.

Le boulodrome va avoir droit à une cure de jeunesse, réfection du sol et des bordures, amélioration de l'éclairage. Après les travaux et la réinscription auprès de la Préfecture, une nouvelle réunion sera organisée pour décider de la date du premier concours. Après cette assemblée, le nouveau Président Jean Bernard MARLAT a offert le verre de l'amitié aux personnes présentes.



Octobre : Marche des « copains de Maxime »

La marche de 11 km contre le cancer, organisée à l'initiative des Copains de Maxime, a connu un énorme succès.

Les organisateurs de cette importante manifestation ne s'attendaient pas à un tel engouement avec plus de 600 participants, venus des villages voisins, clubs de marche locaux et autres...

Cette marche avait pour but de récolter des fonds afin d'aider Maxime, 20 ans, atteint d'un cancer rare, pour lequel aucun traitement n'est possible en France actuellement. Un essai clinique lui a été proposé en Suisse (Bellinzona), où il doit se rendre toutes les trois semaines pour recevoir des soins.

Le conseil d'administration de l'association, la famille de Maxime LEMORVAN tiennent à remercier les participants pour leurs dons, qui vont permettre que Maxime puisse recevoir ces soins, si importants pour sa santé, en Suisse.



Octobre : Bibliothèque => Arremundis

Le gave et une vielle à roue, des fées et une flûte, un Grand Père et une cornemuse... Une invitation au voyage portée par la mélodie des mots et celle des instruments. Le conteur et les musiciens nous ont menés chez eux, pas besoin de parler occitan pour comprendre.



Que poderatz visitar ua Gasconha enter lana e montanha, et sustout escotar la lenga shens la quau tot açò n'averé pas cap de sens.



Octobre : Paëlla de l'étoile sportive

L'Etoile sportive a organisé une grande paëlla qui a été l'occasion pour les parents, les amis et la famille des enfants de l'école de foot de rencontrer les joueurs et les bénévoles qui font vivre l'association.



Octobre : Journée adhérents des copains du bord

La journée adhérents des copains du bord a marqué la fin de la saison. Après un lâcher de truites, les fidèles se sont réunis autour d'un coustou frites.



CCLO : Aide à la téléassistance

Pouvoir appeler du secours à toute heure en cas de besoin, tel est le principe de la téléassistance. Ce système, apparu il y a une vingtaine d'années, est idéal pour rassurer les personnes âgées qui vivent seules et leur famille.

Aujourd'hui, 250.000 personnes en France en sont équipées.

Au regard du vieillissement de la population du territoire et de la volonté de la CCLO d'accompagner le maintien à domicile, celle-ci a décidé de financer en totalité les frais d'installation du dispositif de télésurveillance pour les personnes âgées, confiée à l'association « Gaves et Bidouze ».

Le dispositif sera proposé à l'ensemble des usagers situés sur le territoire Lacq-Orthez

Photo Archives NS
(La République)



Bassin de Lacq l'usine Toray en production

L'usine Toray de la plate-forme de Lacq est en production. Un démarrage par tranches a concerné l'ensemble de la nouvelle unité.

Cette unité de production de polyacrylonitrile (le PAN) occupe 16 hectares au Nord d'Induslacq. Elle interviendra en amont de la production de fibre de carbone, réalisée au sein de l'usine d'Abidos.

Dans son recrutement, Toray Carbon fibers Europe, a décidé de faire fi de l'expérience des candidats mais de s'appuyer sur leur potentiel et leur capacité d'adaptation aux métiers proposés.

Il n'a pas voulu risquer de déstabiliser le tissu chimique local en siphonnant les effectifs des sociétés voisines, ce qui explique la provenance très variée des nouveaux embauchés.

Bassin de Lacq Les Batteries du futur

Près de 600 nouveaux emplois en perspective sur le bassin de Lacq. C'est ce que pourrait donner le grand projet de recherches et de production industrielle qui devrait être lancé à Pardies, en partenariat avec la société canadienne Hydro-Québec.

Il concerne la mise au point d'une nouvelle génération de batteries.

L'implantation serait réalisée sur l'ancien site de Celanese à Pardies. Le terrain est actuellement en cours de dépollution. Ce projet avait déjà été évoqué - de manière laconique et prudente - lors de la récente assemblée de Chemparc, à Lacq, en juin dernier. Mais c'est du Canada que sont arrivées des informations complémentaires, et percutantes en matière de retombées économiques.

Une convention a été signée à Montréal par Elie SAHEB, Vice-Président d'Hydro-Québec et Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine.





L'ambrosie, une plante allergisante

L'ambrosie est apparue en France en 1863, elle est principalement disséminée par l'homme avec les machines lors des récoltes, les transports... Essentiellement présente en vallée du Rhône, elle progresse en Béarn très récemment (Cf. La république des Pyrénées)

<http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2014/09/18/invasive-et-allergisante-l-ambrosie-progresse-en-bearn,1211271.php>

A Maslacq, une prolifération a été constatée par les services du Conseil Général qui ont alerté le Maire au début de l'été ; la présence d'ambrosie était essentiellement située au bord du chemin « La Campagne » ainsi que dans les champs environnants.

La municipalité a aussitôt saisi la CCLO et les services compétents du Conseil Général.

Les différents acteurs se sont rendus sur le terrain le mardi 23 septembre et ont effectivement identifié cette plante à cet endroit précis. Compte tenu des cultures en place (maïs), de la maturité de la plante il était déjà trop tard pour envisager un plan d'action afin d'éradiquer cette plante (pas d'arrachage car les graines pour la plupart étaient déjà tombées, pas de traitement possible, pas de brulage ...en résumé pour cette année c'était trop tard !).

Afin d'établir un plan d'action efficace nous avons décidé

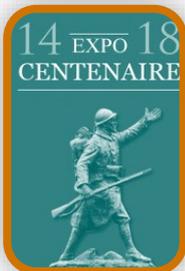
- ✓ de mettre un article sur le site maslacq.fr le 30 juillet et le 18 septembre.
- ✓ de faire une information dans le Bulletin Municipal.
- ✓ de provoquer une réunion dès cette fin d'année ou les premiers mois de 2015, à laquelle participeraient la Mairie, la CCLO, le Conseil Général, la chambre d'agriculture et les personnes concernées. Au cours de cette réunion nous pourrions prévoir un plan en partenariat avec les agriculteurs afin d'essayer d'éliminer cette plante allergène.

Si vous êtes allergique, vous trouverez sur maslacq.fr les informations qui vous sont utiles (Info sur l'ambrosie, Vidéo d'Arte sur le sujet, cartes de vigilance pollinique) à l'endroit suivant : [Services/Qualité de l'air](#)

Traversée de camions

Les pétroliers désaffectent les dernières sondes de la route des sondes dans la vallée du Géo.

Ces travaux ont nécessité et nécessiteront à certaines périodes d'importants passages de camions sur le territoire de la commune de l'ordre de 20 aller/retour par jour.



Centenaire de la première guerre mondiale.

A l'initiative de son Président, Frank LEBRETON, l'association la Vie au village vous proposera

du 21 au 29 novembre

Une exposition

Salle Ménat

organisée par Henri CAMET LASSALE commémorant le centenaire de la grande guerre. Lors de la cérémonie du 11 novembre, Henri interviendra pour rappeler les ce conflit et présenter le contenu de l'exposition.

(Costumes, affiches, matériel, armement...)



L'Or Combat Pour La Victoire





Le tri sélectif : Une nécessité

- **Préserver nos ressources naturelles**

Les matériaux tels que l'aluminium, l'acier, le plastique ou le verre sont fabriqués à partir de ressources naturelles. En triant vos emballages, vous avez la garantie qu'ils seront effectivement recyclés, économisant ainsi des ressources naturelles.

- **Limitier les émissions de gaz à effet de serre**

L'émission moyenne de gaz à effet de serre est de 1,68 tonne par an et par habitant. Grâce au tri et au recyclage, il est possible de réduire ces émissions. Quelques exemples :

- ✓ 1 tonne de papier-carton recyclée = 0,04 tonne équivalent CO₂ économisée
- ✓ 1 tonne de briques alimentaires recyclée = 0,13 tonne équivalent CO₂ économisée
- ✓ 1 tonne de bouteilles en plastique transparent recyclée = 2,29 tonnes équivalent CO₂ économisées

- **Economiser de l'énergie**

Extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée lors du recyclage. Ainsi, refondre des canettes d'aluminium nécessite 95% d'énergie en moins que d'extraire ce métal à partir de minerai en première production.

- **Soutenir l'économie et l'emploi localement**

Depuis 1992, la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ont permis la création de 28 000 emplois directs (Etude Ernst et Young 2007).

Localement, les sociétés qui collectent se situent à Argagnon, Lescar et Clermont (40).

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service Environnement de la CCLO

au ☎ 05 59 60 95 42 ou ✉ environnement@cc-lacqorthez.fr

Aide mémo tri

Les emballages ménagers

Je trie :

Les emballages métalliques

Les briques alimentaires et petits cartons

Les bouteilles et flacons en plastique

Les papiers

Les bouteilles, pots et bocaux en verre

Je ne trie pas,
je jette dans la poubelle des ordures ménagères :

La vaisselle, la faïence, le verre cassé et miroirs

Les boîtes, barquettes et pots

Les emballages non vidés et sales

Les sacs et suremballages en plastique

Service déchets : 05 59 60 95 42
www.cc-lacqorthez.fr

Aide mémo tri

Les déchetteries

Déchets acceptés et horaires

Arthez-de-Béarn* 2 rue du Pont Neuf Tél : 05 59 67 41 76	du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h (été) 9h-12h / 13h30-17h30 (hiver)
Maslacq RD 275 - 27 route de Loubieng Tél : 05 59 67 31 89	lundi - mercredi - vendredi - samedi : 9h-13h / 15h-19h (été) 9h-12h30 / 13h30-18h (hiver)
Monein Route de Pardies Tél : 05 59 21 48 59	lundi - mercredi - vendredi - samedi : 9h-12h / 13h30-18h30
Mourenx Avenue du Lacq - RD 281 Tél : 05 59 60 05 80	du lundi au samedi : 10h-19h dimanche : 9h-12h
Orthez* Route de Bonnut	du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30 samedi : 8h-12h / 13h30-17h30 (été) 9h-12h / 13h30-17h30 (hiver)
Ramous* Route impériale Tél : 05 59 65 97 01 (sauf pneumatiques)	mardi - mercredi - vendredi : 9h-12h samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (été) - 9h-12h (hiver)
Cardesse RD 9	mardi - jeudi : 15h-18h (été) - 14h-17h (hiver)
Lacq-de-Béarn RD 2	samedi : 9h-12h30



Harmonisation de la collecte des déchets au printemps 2015

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez a engagé une démarche d'harmonisation de son service de collecte des déchets ménagers.

En raison des deux fusions successives, la CCLO composée de soixante et une communes gère des collectes très différentes d'un secteur géographique à un autre. Il fallait revoir le mode de collecte des déchets pour que tous les usagers de ce nouveau territoire disposent du même service.

**Les élus ont souhaité maintenir un service de proximité et de qualité.
Vous serez bien entendu largement informés des changements qui
n'interviendront qu'à partir du 1^{er} avril 2015.**

Vous recevrez de la documentation explicative et de nombreux rappels d'ici là.
Mais d'ores et déjà, voici les principaux changements.

Vous disposerez à la maison de 2 bacs roulants qui seront collectés devant chez vous sauf bien sûr contrainte technique (exemple : impossibilité pour le camion de passer).



- ◆ Le bac qui contiendra les ordures ménagères sera vidé 1 fois par semaine, (le jour n'est pas encore défini).
- ◆ Celui réservé à tous les emballages ménagers, sauf le verre, sera collecté tous les 15 jours.
- ◆ La capacité de ces bacs sera bien entendu adaptée au nombre de personnes vivant dans le foyer.

Pour le verre, il faudra que vous l'ameniez dans les colonnes à verre qui seront positionnées au 1^{er} trimestre 2015 dans votre commune. En fonction de votre consommation, vous vous y rendre autant de fois que vous le souhaitez.

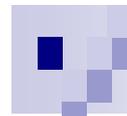


Le verre ne peut pas être collecté en mélange avec les autres emballages ménagers car le centre de tri ne peut pas le trier et les débris de verre empêchent le recyclage des autres emballages. De même, le verre ne peut pas être mélangé avec les ordures ménagères car il ne brûle pas alors qu'il est recyclable à l'infini lorsqu'il est collecté séparément.

D'où ce mode de collecte particulier grâce aux colonnes à verre.

Le tri des déchets pour un meilleur traitement et une valorisation satisfaisante est essentiel ; toutes les conditions seront avec ce nouveau dispositif, réunies, pour y parvenir.

Nous comptons sur vous.



Bureau Inter Associatif du 17/10/2014

Associations représentées :

ACCA (Chasse) : Georges BARRUE
AMASSADE:(Aînés) : René DASSAIN
BOULE MASLACQUAISE : Alain RICHE
COMITE DES FETES : Dominique COURAUT
ÉCOLE DE MUSIQUE : Georges FRECHOU
ÉTOILE SPORTIVE : Jean Philippe TAUZIA
GYM d'entretien : Andrée LABARRERE
K'DANCE (Salsa) : Valérie CASAMAYOU
LES COPAINS DE MAXIME : Maxime HERNANDEZ
LES COPAINS DU BORD (pêche) : Manuel GALLARDO
MICROCLUB (Informatique familiale) : Alain de LAPPARENT
PARENTS D'ELEVES (École privée) : Emilie SAINTOURENS
PARENTS D'ELEVES (École Publique) : Pierre BORDENAVE
PELOTARI : Jean Bernard HAUTOIS
RANDONNEURS : Georges FRECHOU
Sté d'ÉDUCATION POPULAIRE (Paroisse) : Michel GRIGT

Présents pour le Conseil Municipal :

Georges TROUILHET : Maire
Julien ESCOS : Vice Président Vie Associative Fêtes et Cérémonies
Christian COUTURIER : Vice Président Budget Finances Commerce Artisanat
Alain de LAPPARENT : Vice Président Information Communication
Jacqueline MINJOU : Information communication
Guy CUESTA : Information Communication

ABSENTS :

ADEM : Jean NAULE
AILES BÉARNAISES : Albert GUTTIEREZ
BIBLIOTHÈQUE : Suzanne CORNILLE
ESPRIT de JARDIN : Myriam FAURE
OGEC (Ecole Jeanne d'Arc) : Christine BONNAFOUX
PÉ DE GAT : Marie Hélène CAUHAPÉ
TENNIS : Brigitte ALVES RAMOS
VIE AU VILLAGE : Franck LEBRETON

Ouverture de la séance :

Julien ESCOS souhaite la bienvenue aux responsables d'associations présents et distribue les dossiers de demandes de subventions
Georges TROUILHET remercie tous les bénévoles qui contribuent à rendre la commune vivante et attractive.

Demands de subventions

Christian COUTURIER rappelle la politique d'attribution des subventions et la date butoir de dépôt fixée au 31/12/2014.
Ce document nous aide à faire des arbitrages dans l'enveloppe budgétaire fixée.
Dominique COURAUT demande pourquoi les Genets de Mesplède figurent dans la liste des subventions, il lui est répondu que c'est de cette façon que cette association est rémunérée pour l'animation périscolaire.

Débts de boissons

Georges TROUILHET et Julien ESCOS insistent sur la nécessité de déclarer les buvettes, sur la responsabilité des organisateurs et les sanctions auxquelles ils s'exposent s'ils ne le font pas.

Ils indiquent qu'une synthèse de la réglementation a été distribuée dans le dossier remis aux responsables.

Information communale

Alain de LAPPARENT rappelle que l'équipe municipale essaie de rendre le site de Maslacq vivant et souhaite que les associations en fassent un large usage en communiquant le programme de leurs activités et le compte rendu illustré des manifestations qu'elles organisent.

- Courriel adressé à mairie@maslacq.fr ou alain.delapparent@maslacq.fr
- Ecrit déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie ou d'Alain de Lapparent (18 chemin de la tour)

Salles communales

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité pour les associations de rendre la salle socioculturelle dans un bon état de propreté.
Un incident dans ce domaine fait l'objet d'un échange assez vif, Julien ESCOS propose qu'un suivi permette de détecter la source des problèmes.



Activité 2014-2015

◆ Pelotari club

Président : Jean-Bernard HAUTOBOIS. ☎ 05 59 67 60 12

Utilisation du Trinquet :

13 h/semaine le soir et le week-end.

Inscriptions dès à présent et tournoi février 2015

Manifestations :

- ✓ 21/06/2014 : Finale du tournoi annuel. (Dans le cadre des fêtes du village).



◆ Association

d'éducation populaire (paroisse) ☎ 05 59 67 68 45

Président : Michel GRIGT.

- ✓ Représente plusieurs villages.

Manifestation :

- ✓ Le 12/04/2015 : Kermesse inter-paroissiale à MASLACQ
 - Repas de midi (salle socio).
 - Vente de pâtisseries le matin au porte à porte.



◆ APEL

**Parents de l'école
Jeanne d'Arc**

Présidente : Émilie SAINTOURENS ☎ 06 98 58 38 70
loic.dejoie@orange.fr

Manifestations :

- ✓ 13-14/12/2014 : Marché de Noël devant l'épicerie
- ✓ 18/01/2015 : Vente de pâtisseries au porte à porte.
- ✓ 14/03/2015 : Soirée à thème (à définir).
- ✓ 07/06/2015 : Fête de l'Ecole Jeanne d'Arc salle socio.

◆ Comité des fêtes

Président : Julien ESCOS
☎ 06 32 43 0544

Manifestations :

- ✓ 08/11/2014 : AG Salle Ménat à 19h00
- ✓ 19-20-21/06/2014 : Fêtes patronales.

Retrouvez le Comité des Fêtes sur face book :



◆ Les copains du bord

Président : Manuel GALLARDO
☎ 06 46 09 00 00

Manifestations :

- ✓ 14/03/2015 : Ouverture du lac, lâcher de truites, repas au lac.
- ✓ 20/06/2015 : Concours de pêche des Fêtes
- ✓ 12/09/2015 : Journée adhérents lâcher de truites + repas (ouverte à tous).

Consultez le blog :

<http://assolescopainsdubord.blogspot.com/>



◆ École de musique

Président : Georges FRECHOU

Cours de piano, guitare, accordéon, pour petits, grands et adultes et un jardin musical pour une approche de la musique à partir de 5 ans.



◆ Contacts :

Georges FRECHOU
Joëlle ADAGAS

☎ 05 59 67 67 00 ou
☎ 06 26 88 03 95

Manifestations :

- ✓ 21/11/2014 AG dans une salle de Ménat
- ✓ 30/11/2014 Vente de chocolats
- ✓ 22/06/2015 Audition



**◆ Etoile Sportive
Pyrénéenne**

Président : Benoît RAFFIER
☎ 06 74 02 29 01

◆ Activité : Football sur Maslacq et Biron

Manifestations :

- ✓ 23/11/2014 : Vente de gâteaux
- ✓ 9-10/05/2015: Repas fin de saison (salle socio).

Retrouvez l'ESP sur facebook ou sur www.pyreneenne.com/



Activité 2014-2015



◆ Amassade

Président : René DASSAIN

☎ 05 59 67 60 80

Tous les premiers vendredi du mois de 14 à 18h, jeux (Belote, scrabble) et goûter salle Ménat.

Manifestations :

- ✓ 07/12/2014 AG 11h30 salle socio + déjeuner MAUGOUBER (inscriptions avant le 01/12)
- ✓ 17/02/2015 Beignets
- ✓ 12/03/2015 Repas du chevreuil (Déjeuner) Salle socio
- ✓ 07/04/2015 Omelette pascale salle socio



◆ Association de chasse

Président :

Georges BARRUE.

☎ 05 59 67 62 84

Manifestations :

- ✓ 21/11/2015 (Repas annuel le soir)



◆-Tennis club

Présidente :

Brigitte ALVES RAMOS

☎ 05 59 67 63 79

Gestion du court de tennis

◆ Boule maslacquaise

Président : Jean Bernard MARLAT

☎ 06 70 56 03 60

Manifestations :

- ✓ Tournois en mai et septembre



◆ APE Parents de l'école publique



Président : Pierre BORDENAVE ☎ 06 70 95 29 49

Manifestations :

- ✓ 23/11/2014 : Vide grenier salle socio
Emplacement sans table 4 €, table + 1 chaise 6 €, Extérieur: 2€ (2 mètres)
- ✓ 26/04/2015 : Vide grenier salle socio
- ✓ 12/06/2015 : Kermesse + jeux (Salle socio si pluie).

◆ Pè de Gat

Présidente :

Marie Hélène CAUHAPE.

Cours de béarnais

mardi 18h 30 débutants

- jeudi 19h 15 confirmés

- les cours ont lieu dans l'ancien gîte

Renseignements : ☎ 05 59 67 13 83



Consultez le blog : <http://pedegat.blogspot.fr/>

◆ Centre Communal d'Action Sociale



Président : Georges TROUILHET ☎ 05 59 67 60 04

Services : Mairie ☎ 05 59 67 60 79

Manifestations :

- ✓ 14/12/2014 repas de Noël offert aux maslacquais de 70 ans et plus qui désirent y participer.

◆ Bibliothèque municipale

☎ 05 59 67 30 40

Responsable:

Suzanne CORNILLE ☎ 05 59 67 61 16

Heures d'ouverture :

- ✓ Mardi 16h30-18h30
- ✓ Jeudi 16h30-18h30

Manifestations :

- ✓ 10/10/2014 : Arremundi spectacle franco-occitan

Site du pôle lecture : <http://www.pole-lecture.com>



◆ Randonneurs de Maslacq

Présidente :

Jeanine LASSAUBE

Manifestations :

- ✓ 11/12/2014 à 10h : Assemblée Générale salle socio

Consultez le blog : <http://lasortiedujeudi3.over-blog.com/>





Activité 2014-2015



◆ K Dance (Salsa)

Présidente : Valérie CASAMAYOU.

Cours : Animés par Jean Denis LCAVE de PAU.

Renseignements : contacter Valérie au ☎ 06 79 17 28 97 ou s'inscrire sur place.

Séances : Salle socio culturelle,

- ✓ **Lundi :** 19h00
- ✓ **Confirmés et découverte de la bachata pour tous**
=> **Mardi :** 19h00.



◆ Gym d'entretien

Présidente : Andrée LABARRERE

Cours : assurés par une professeure jusqu'à fin juin.

Séances (step, low impact, relaxation...) salle socio :

- ✓ **Lundi matin (seniors)** de 09h30 à 10h30
- ✓ **Mercredi soir** 1h ou 2 h consécutives entre 19h00 et 21h00

Les personnes désireuses de participer ou de se renseigner peuvent joindre Andrée LABARRERE au ☎ 05 59 67 65 01.



◆ Les copains de Maxime

Président : Maxime HERNANDEZ

☎ 05 59 67 61 46

Association destinée à récolter des fonds pour aider Maxime LEMORVAN atteint d'un cancer rare (pour lequel il n'existe pas de traitement en France) à assumer les déplacements et les traitements dans le cadre d'un essai clinique qui lui a été proposé en Suisse où il doit se rendre toutes les trois semaines pour recevoir les soins. L'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux

- ✓ **Flyers disponibles à la poste et à l'épicerie**
- ✓ **Pour envoyer vos dons directement sur internet, il vous suffit de rechercher sur facebook les copains de Maxime et de cliquer sur leur page HelloAsso!**

Manifestations :

- ✓ **29/11/2014 Chorale de Castétis** (salle socio) avec des chants béarnais et espagnols avant le concert réception avec des produits locaux
- ✓ D'autres rendez-vous seront proposés au fil de l'année



◆ Micro Club

Président :

Alain de LAPPARENT

☎ 06 74 37 92 94

Activité :

Initiation à l'informatique familiale.

- ✓ Connaître Windows,
- ✓ Utiliser Internet,
- ✓ Rudiments de bureautique
- ✓ Classement, retouche et partage de photos

Dans les locaux de la Cyberbase (1° étage de Ménat)

- ✓ **Mardi** 20h 30 - 22h 30 (s'inscrire sur place)
- ✓ Pour toute demande spécifique téléphoner

Consultez le blog : <http://microclub.blogspot.com/>



◆ Vie au village

Président : Franck LEBRETON

Manifestations :

- ✓ **21-29 Novembre 2014 = Expo centenaire de 14-18**
- ✓ **8 décembre Assemblée Générale**
Les manifestations pour 2015 y seront décidées



Avec **6 637 consultations** en octobre, le site maslacq.fr continue sa progression.

Vous aussi, suivez les actualités et recherchez des informations sur le site développé pour vous.



Agenda des manifestations 2014/2015



Octobre 2014

- **12 : Copains de maxime**
 - ✓ *Marche pédestre*
Départ salle Ménat à partir de 8h
- **12 : Bibliothèque**
 - ✓ *12: Arremundis*
A la bibliothèque à 20h

- **18-19 Etoile Sportive**
Repas Salle socio

Décembre 2014



- **07 : Amassade**
 - ✓ *Assemblée Générale*
Salle socio
- **11 : Randonneurs de Maslacq**
 - ✓ *Assemblée Générale*
Salle socio le matin
- **14 : CCAS**
 - ✓ *Repas de Noël des plus de 70 ans*
Salle socio
- **13-14 : Parents école privée**
 - ✓ *Marché de Noël*
Devant l'épicerie

Novembre 2014



- **08 : Comité des Fêtes**
 - ✓ *Assemblée Générale*
Salle Ménat
- **15 : Chasse**
 - ✓ *Repas annuel pour tous*
Salle socio 20h
- **21 : Musique**
 - ✓ *Assemblée Générale*
Salle Ménat
- **23 : Parents d'élèves école publique**
 - ✓ *Vide grenier*
Salle socio 9h-18h
- **21-29 : Vie au village**
 - ✓ *Expo centenaire 14-18* salle Ménat
- **29 : Les copains de Maxime**
 - ✓ *Chorale Castetis*
+ réception produits locaux salle socio.
- **30 : Musique**
 - ✓ *Vente de chocolats*
au porte à porte

Janvier 2015



- **18 : Parents école privée**
 - ✓ *Vente de gâteaux*
au porte à porte



Février 2015

- **17 Amassade**
 - ✓ *Beignets*
Salle socio



Agenda des manifestations 2014/2015



Mars 2015

- **12 : Amassade**
✓ Repas du chevreuil
Salle socio
- **14 : Copains du bord**
✓ Ouverture du lac
- **14 : APEL (Jeanne d'Arc)**
✓ Soirée à thème
Salle socio



Avril 2015

- **7 : Amassade**
✓ Omelette pascale
Salle socio
- **12 : Association d'éducation populaire**
✓ Kermesse Inter-paroissiale
Salle socio
- **26 : Parents école publique**
✓ Vide grenier
Salle socio



Juin 2015

- **Boule maslacquaise**
✓ Tournoi (date à préciser)
- **07 : APEL (Jeanne d'Arc)**
✓ Fête de l'école
Salle socio
- **13-14 : OCCE (école publique)**
✓ Kermesse de l'école publique
Salle socio
- **19-20 : Pelotari**
✓ Finale du tournoi
Trinquet
- **19-20-21 : Comité des Fêtes**
✓ Fête patronale
- **20 : Copains du Bord**
✓ Concours de pêche
Lac de la Plaine
- **22 : Ecole de musique**
✓ Audition
Salle socio

Mai 2015



- **Amassade**
✓ Sortie de printemps. (à définir)
- **9-10 : Etoile sportive**
✓ Repas fin de saison
salle socio
- **Boule maslacquaise**
✓ Tournoi (date à définir)

Septembre 2015



- **12 : Copains du bord**
✓ Journée adhérents
Lac de la Plaine